

PROCÈS-VERBAL de la **46^e** assemblée générale annuelle (AGA) du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec tenue le mardi 23 avril 2024 à l'Hôtel Travelodge Québec 9 h à 10 h 5.

81 délégués, producteurs et invités assistent à l'assemblée.

1. Mot de bienvenue par le président

La séance est ouverte à 9 h 30 par M. Gaétan Boudreault, président. M. Vincent Lévesque fait fonction de secrétaire. Le président souhaite la bienvenue à tous les délégués, producteurs, invités et les remercie pour leur présence.

Avant de débiter, le président explique qu'en raison des normes sur la protection de la vie privée, il est nécessaire d'informer les participants que l'assemblée est enregistrée pour fins de rédaction du procès-verbal. Il n'y a pas d'objection.

2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée

Le président demande au secrétaire d'effectuer la lecture de la procédure d'assemblée.

Il est proposé par M. Simon-Étienne Carbonneau, appuyé par M. Danny Welsh et résolu à l'unanimité que la procédure d'assemblée soit adoptée.

3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'avis de convocation publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2024 ainsi que de l'avis de convocation adressé à chacun des délégués et envoyé par la poste. Il poursuit avec la lecture du projet d'ordre du jour aussi publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2024 et envoyé par la poste aux délégués.

Il est proposé par M. Denis Labonté, appuyé par M. Sylvain Duval et résolu à l'unanimité que le projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2024 soit adopté.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2023

Les délégués ayant reçu copie du procès-verbal en même temps que plusieurs autres documents, le président demande à ces derniers s'ils ont des questions.

Il est proposé par M. Michel Leblond, appuyé par M. Bruno Guillemette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec du 23 avril 2023 soit approuvé comme rédigé.

5. Message du président

Le président fait la lecture de son message.

6. Approbation du Rapport d'activité 2023

Le secrétaire explique l'approbation du *Rapport d'activité 2023*. Une copie a été transmise aux délégués lors de l'avis de convocation de l'AGA, il fait une brève présentation et demande s'il y a des questions.

Il est proposé par M. Jean Julien, appuyé par M. André Dion et résolu à l'unanimité que le *Rapport d'activité 2023* soit adopté.

7. Présentation et approbation du rapport financier au 31 décembre 2023

Le président explique le retard dans la production des états financiers au 31 décembre 2023 en raisons : d'importants changements au sein du personnel administratif et comptable du SPFRQ, d'une restructuration de la comptabilité avec un nouveau logiciel comptable en janvier 2024.

La vérification par l'auditeur indépendant des états financiers 2023 est prévue le 13 mai 2024. Il est donc nécessaire de reporter l'approbation du Rapport financier 2023 lors d'une assemblée générale extraordinaire virtuelle avant la fin de l'année 2024.

Questions et commentaires

M. Rock Carrier demande si la santé financière de l'organisation est bonne.

M. Benoît Blanchet souhaite recevoir l'avis de convocation de l'AGA extraordinaire ainsi que les documents par la poste.

8. Nomination d'un auditeur indépendant

Le président indique que le conseil d'administration recommande la même firme COEFICIA inc. Société de comptables professionnels agréés, comme auditeur indépendant pour l'année 2024. Cette firme effectue un très bon travail à un coût satisfaisant pour le Syndicat.

Il est proposé par M. Laurent Moreau, appuyé par M. Pierre Dugas, et résolu à l'unanimité que la firme COEFICIA inc. Société de comptables professionnels agréés, soit nommée comme auditeur indépendant du SPFRQ pour l'année 2024.

9. Suivi négociation de conventions avec les scieurs

Le président invite le secrétaire à présenter le suivi de la négociation de conventions avec les scieurs. L'accréditation du CIFQ par la RMAAQ pour représenter les acheteurs de bois de sciage résineux de plus de 2000 m³ aux fins de négociation et d'entente avec la SPFRQ est expliquée.

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est 10 h 5 lorsqu'il est proposé par M. Rénaud Dumas, appuyé par M. Michel Leblond et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Président

Secrétaire gérant

Le 24 avril 2024